

Association du GROUPE SAPEC

Soutien aux personnes abusées dans une relation d'autorité religieuse

2010 : Origine et fondation

En mai 2010, l'émission « Hautes fréquences » de la RSR a traité le thème du vécu des victimes abusées par des prêtres. L'une d'entre-elles ayant déposé devant la Commission SOS Prévention mise en place par Mgr Genoud, évêque de Lausanne, Genève et Fribourg, et se posant bien des questions, exprima son souhait de former un groupe pour chercher ensemble à obtenir des réponses, une reconnaissance des souffrances subies et une réparation légitime. Deux personnes demandèrent à la journaliste l'adresse du témoin. Ensemble, **Jacques Nuoffer, Marie-Jo Aeby et Gérard Falcioni fondèrent le 22 décembre 2010** à Lausanne, l'Association du Groupe de Soutien aux abusé-e-s des prêtres de l'Église catholique (Groupe SAPEC). Ils avaient notamment comme buts « *d'œuvrer pour que les mesures décidées par le Pape Benoît XVI soient appliquées en Suisse, que la vérité sur le passé soit révélée et le soutien aux victimes effectif* ». Il s'agissait aussi d'amener les autorités de l'Église catholique à passer des paroles de pardon à la reconnaissance de sa responsabilité morale, à la levée des secrets, à l'information et à la réparation par l'indemnisation des victimes. L'association envisageait aussi de lutter en faveur de la création au niveau suisse d'une commission neutre et indépendante, non assujettie à la Conférence des évêques suisses (CES), dont la mission serait d'indemniser les victimes et d'enquêter sur les abus sexuels commis au sein de l'Église catholique, diocèses et congrégations religieuses. En 2013, l'Association a élargi son champ d'activité et soutient toute personne *abusée dans une relation d'autorité religieuse*.

2011 : Demandes aux autorités religieuses romaines

Le Groupe SAPEC a d'abord récolté des informations sur l'évolution du traitement des affaires de pédophilie par l'Église catholique et parfois par l'État dans d'autres pays et a établi des contacts pour connaître et comprendre ce qui se passait dans les diocèses suisses. Les premiers contacts ont eu lieu avec Mgr Martin Werlen, Abbé d'Einsiedeln et M. Adrian von Kaenell, alors président de la « *Commission d'experts abus sexuels dans le cadre de la pastorale* » mise sur pied par la Conférence des Évêques Suisses. Les résultats de la commission mise en place par l'Abbé Martin Werlen pour son institution ont confirmé qu'elle avait répondu à l'ensemble des demandes légitimes des victimes et ont amené notre Association, en l'absence de réponses des évêques suisses, à **s'adresser à Rome en novembre 2011**: notre premier rapport et une lettre explicative furent envoyés à Mgr Charles Scicluna, procureur de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, aux bons soins de Son Excellence Mgr Diego Causero, à la nonciature apostolique à Berne. Ni l'un ni l'autre n'ont répondu.

2012 : Demandes aux autorités religieuses romandes et suisses

Suite à la nomination de **Mgr Morerod** (diocèse de LGF) et à un premier entretien fructueux avec lui en **avril 2012**, le Groupe SAPEC a enrichi son premier rapport demandant la mise sur pied d'une commission romande, neutre et indépendante en développant, notamment à sa demande, des propositions de préventions inspirées des travaux du colloque tenu à l'Université grégorienne de Rome en février 2012.

En mai 2012, les évêques romands et la CES ont reçu ce rapport intitulé « *Demande d'une commission romande, neutre et indépendante, d'enquête et de réparation des abus sexuels commis par des prêtres de l'Église catholique* »¹⁰². En octobre 2012, un complément était adressé à nouveau aux évêques romands et à la CES, rappelant que pour que toute la lumière soit faite, pour que les demandes émanant des personnes abusées soient examinées avec cohérence et égalité de traitement, une commission romande, neutre et indépendante devait être instituée et avoir certaines de ses caractéristiques que nous précisons. En janvier 2013, le président de la Conférence des ordinaires de la Suisse romande (COR), confirmait avoir reçu mandat de la CES de gérer la demande du Groupe SAPEC qui attend toujours une réponse de cette instance.

2013 : Mémoire SAPEC et appel aux parlementaires

Dans un nouvel entretien **en mai 2013**, le Groupe SAPEC a pu présenter à **Mgr Morerod le modèle développé en Belgique** sous l'impulsion du Parlement pour indemniser les victimes. La nécessité de faire appel à des parlementaires s'est confirmée. Pour les sensibiliser à la situation des victimes et présenter le modèle belge, le Groupe SAPEC a rédigé un Mémoire « **Abus sexuels au sein de l'Église catholique, en Suisse et dans le monde** » et un résumé qui a été envoyé à tous les parlementaires romands. Celles et ceux qui se sont montrés sensibles à nos arguments et à notre demande ont reçu un exemplaire de ce document.

En décembre 2013, ce document a aussi été **envoyé aux parlementaires romands et à tous les évêques** et évêques auxiliaires de Suisse, au représentant des supérieurs des congrégations religieuses de Suisse, ainsi qu'au nouveau président et au secrétaire de la Commission d'experts « Abus sexuels dans le cadre de la pastorale ».

2014 Le Vatican devant le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant

Pour le jour de la session du Vatican devant le Comité de l'ONU pour les droits de l'enfant à Genève **en janvier 2014**, le Groupe SAPEC a invité Mgr Morerod et des parlementaires à rencontrer en fin d'après-midi **Mme Karine Lalieux**, députée fédérale, présidente de la Commission parlementaire spéciale et auteure du livre « *Abus sexuels dans l'Église. Paroles libérées* » (disponible à notre secrétariat) et **M. Herman Verbist**, avocat spécialiste en arbitrage, expert scientifique auprès du Centre d'arbitrage sur les abus sexuels. Tous auraient souhaité participer à cette rencontre. Malheureusement, les parlementaires étaient à Berne à cette date en travail de commission. S'étant aussi excusé, Mgr Morerod a délégué Mme Laure-Christine Grandjean, responsable du service de la communication. Les personnalités belges ont pu informer et répondre aux questions des participants.

2014 : Commission tripartite : « parlementaires – représentants de l'Église catholique - Groupe SAPEC »

Une quinzaine de parlementaires se sont montrés sensibles au problème. Mgr Morerod a confirmé son engagement avec d'autres membres de la CES pour collaborer à l'organisation et participer à une séance avec eux. Mgr Morerod, évêque de LGF, et Jacques Nuoffer, président du Groupe SAPEC, ont invité conjointement une quinzaine de parlementaires à rencontrer une délégation de la Conférence des Évêques Suisses et des congrégations religieuses, et

quelques membres du Groupe SAPEC. L'ordre du jour était intitulé « *Pour une juste écoute, reconnaissance et réparation en faveur des personnes victimes d'abus sexuels commis dans une relation d'autorité, notamment au sein de l'Église catholique* ».

Cette rencontre a eu lieu le **8 mai 2014** au Palais fédéral, animée par Mme Josiane Aubert, conseillère nationale. Dans son introduction, Jacques Nuoffer a rappelé l'origine, les démarches et les demandes de notre association. Marie-Jo Aeby, vice-présidente, a présenté le modèle du Centre d'arbitrage belge et les récentes informations et commentaires des experts, MM. Paul Martens et Herman Verbist. De fructueux échanges ont débouché sur la proposition d'instituer un groupe de travail formé de parlementaires, de représentants de l'Église catholique et du Groupe SAPEC.

Lors de la 2^e rencontre du **9 décembre 2014**, animée par Mme Rebecca Ruiz, conseillère nationale, la séance a porté sur les prises de positions du Groupe SAPEC, des ecclésiastiques, de l'OFJ et des parlementaires. Après une discussion générale très intéressante, les participants ont décidé des points essentiels de la structure à créer et constitué un groupe de travail opérationnel composé de 3 parlementaires, 3 ecclésiastiques, 3 membres du Groupe SAPEC et de M. Mader (OFJ).

Le **18 juin 2015**, les travaux de la Commission tripartite débouche sur un accord entre l'Évêché de Lausanne, Genève et Fribourg et l'Association du Groupe SAPEC sur une **commission d'écoute, de conciliation, d'arbitrage et de réparation** en faveur des personnes victimes d'abus sexuels commis dans une relation d'autorité, notamment au sein de l'Église catholique.

D'ici décembre 2015, les instances ecclésiastiques concernées auront été informées et auront pris des décisions concernant le financement des réparations aux victimes. Alors pourra être signé l'accord en ce qui concerne le diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg, et peut-être d'autres évêchés ou ordre religieux qui y adhéreront.